

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

24 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° II-168

présenté par  
M. Sabatou**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 64, insérer l'article suivant:****Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité Avant la fin de la session ordinaire actuelle, le Gouvernement remet au Parlement un rapport analysant les conséquences de la suppression du dispositif de l'accès régulé à l'électricité nucléaire historique ainsi que de l'impact de cette mesure sur le budget de l'État.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'Accès Régulé à l'Électricité Nucléaire Historique (ARENH) est un système décrié et coûteux pour le producteur qu'est EDF comme pour les usagers. La Commission européenne elle-même reconnaît aujourd'hui les nombreux dysfonctionnements de l'ARENH.

La fin de ce système doit être légitimement envisagé par le législateur comme une possibilité réaliste qu'il ne peut s'interdire d'explorer.

Afin d'éclairer les débats et la décision du législateur, il convient que le gouvernement étudie et remette un rapport explorant l'hypothèse d'une mise à l'arrêt du dispositif de l'ARENH. ainsi que ses conséquences sur le budget de l'Etat.